



**Sur la voie du bien-être –
Cadre national pour les loisirs au Canada**

Version provisoire pour la consultation : avril 2014

Initiative conjointe du Conseil interprovincial du sport
et des loisirs et de l'Association canadienne des parcs et loisirs

**Sur la voie du bien-être –
Cadre national pour les loisirs au Canada**
Version provisoire pour la consultation : avril 2014

Également disponible en anglais sous le titre : *Pathways to Wellbeing – A National Framework for Recreation in Canada*

Document disponible en ligne à l'adresse suivante : www.cpra.ca

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires, veuillez vous adresser à :

Association canadienne des parcs et loisirs info@cpra.ca 613-523-5315

Remerciements

Le présent document est le fruit d'un travail de collaboration entre les gouvernements provinciaux/territoriaux (à l'exception de celui du Québec), l'Association canadienne des parcs et loisirs et les associations provinciales/territoriales des parcs et des loisirs. Il a été préparé par le groupe de travail sur le Cadre national pour les loisirs.

Groupe de travail sur le Cadre national pour les loisirs

Norm Campbell (équipe de rédaction) <i>Saskatchewan Parks and Recreation Association</i>	Alexandra Leaverton <i>Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario</i>
Jaime Collins <i>Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs de Terre-Neuve-et-Labrador</i>	Cathy Jo Noble <i>Association canadienne des parcs et loisirs</i>
Damon Crossman <i>Ministère des Affaires municipales et communautaires des Territoires du Nord-Ouest</i>	Jennifer Reynolds <i>Parcs et loisir Ontario</i>
Judith Down (équipe de rédaction) <i>Alberta Centre for Active Living (retraitée)</i>	Ian Reid (équipe de rédaction) <i>University New Brunswick (retraité)</i>
Rick Gilbert (équipe de rédaction) <i>Ministère de la Santé et du Mieux-être de la Nouvelle-Écosse</i>	Art Salmon <i>Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario (retraité)</i>
Anna Ilnyckyj (équipe de rédaction) <i>Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario</i>	Grant Sinclair <i>Ministère des Communautés saines et inclusives du Nouveau-Brunswick</i>
Larry Ketcheson <i>Parcs et loisir Ontario</i>	Chris Szabo <i>Alberta Tourism Parks and Recreation</i>
Marc-André Lavigne <i>Université du Québec à Trois-Rivières</i>	Shelley Shea (équipe de rédaction) <i>The City of Calgary-Recreation</i>
	Suzanne Allard Strutt (équipe de rédaction) <i>BC Recreation and Parks Association</i>

Les auteurs du présent document tiennent à mentionner et à remercier les nombreuses personnes ayant participé au processus de leurs observations et de leurs contributions, qui ont débouché sur l'élaboration de ce document-cadre. Nous tenons tout particulièrement à remercier Brian Johnston, qui a pris les choses en main au début du processus, et les organisateurs et hôtes du Sommet national sur les loisirs (Lake Louise, 2011) et de la Table ronde nationale sur les loisirs (Fredericton, 2013), ainsi que Peggy Edwards, qui a dirigé la rédaction du document.

Sur la voie du bien-être – Cadre national pour les loisirs au Canada

Table des matières

Résumé.....	1
Partie I – Contexte	4
Introduction	4
Le secteur des loisirs à un carrefour	6
Comprendre les loisirs	7
Difficultés actuelles à surmonter	9
Pour surmonter ces difficultés : les bienfaits des loisirs8.....	11
Rentabilité des investissements dans le renouvellement des loisirs.....	13
Convergence et collaboration.....	15
Partie II – Cadre national pour les loisirs au Canada	18
Vision	19
Valeurs et principes de fonctionnement.....	19
Buts et priorités pour le passage à l’action	22
Partie III – Pour aller de l’avant.....	30
Glossaire	33
Notes de fin.....	38

Résumé

Les loisirs offrent aux individus, aux communautés, aux endroits et aux espaces de multiples voies pour atteindre le bien-être, que ce soit en salle ou en plein air. Le présent document et le Cadre national pour les loisirs qu'il décrit permettent de redéfinir de façon radicale notre vision de la capacité qu'ont les loisirs de favoriser le bien-être des gens.

Le secteur des loisirs se trouve à un carrefour important dans son histoire. Il a le potentiel de contribuer à surmonter des difficultés et des problèmes troublants comme l'obésité, la sédentarité et l'isolement social, le manque de contacts avec la nature et les menaces pesant sur l'environnement. Pour cela, il faut que nous puissions nous appuyer sur une compréhension claire de la vision, des valeurs et des buts pour le secteur des loisirs, que nous nous engageons tous à faire de cette vision, de ces valeurs et de ces buts une réalité et que nous adoptions des plans de mise en œuvre efficaces et bien organisés. Le Cadre national pour les loisirs fournit une base sur laquelle nous pouvons nous appuyer dans notre travail de réflexion, de discussion et d'élaboration de tels plans d'action.

Dans la première partie du document, nous fournissons une nouvelle définition des loisirs et nous explorons les difficultés et les bienfaits des loisirs dans le monde d'aujourd'hui. Nous fournissons les raisons justifiant qu'on investisse dès aujourd'hui dans une nouvelle stratégie pour les loisirs et nous décrivons la collaboration nécessaire avec d'autres initiatives dans divers secteurs.

On parle de « loisirs » pour décrire l'expérience qu'on vit quand on choisit librement de participer à des activités physiques, sociales, intellectuelles, créatives et spirituelles qui renforcent le bien-être des individus et de la communauté.

Dans la deuxième partie du document, nous proposons une vision radicalement nouvelle des loisirs, dans laquelle on se concentre sur les mesures visant à permettre aux individus, aux communautés, aux endroits et aux espaces de connaître le bien-être. Nous suggérons des perspectives communes sur le renouvellement des loisirs, en nous fondant sur la clarté des buts et des valeurs et principes sous-jacents.

Une nouvelle vision

Un Canada dans lequel tout le monde se livre à des activités de loisir pleines de sens et accessibles, qui favorisent :

- ❖ le bien-être des individus : des individus qui connaissent le plus grand bien-être sur le plan mental et physique, qui se sentent concernés et qui apportent une contribution à la vie de leur famille et de leur communauté;
- ❖ le bien-être des communautés : des communautés caractérisées par une bonne santé, l'intégration de toutes et de tous, une atmosphère accueillante, une bonne capacité de récupération et un développement viable;
- ❖ le bien-être des endroits et des espaces : des milieux naturels et construits qui sont appréciés, protégés et préservés.

Le Cadre national pour les loisirs décrit cinq buts et fournit des priorités pour les mesures à prendre dans le cadre de la réalisation de chaque but. Ces cinq buts sont les suivants :

1. Favoriser l'adoption d'un mode de vie actif et sain grâce aux loisirs.
2. Renforcer l'intégration et l'accessibilité des loisirs pour les populations qui sont confrontées à des obstacles les empêchant de participer aux activités.
3. Aider les gens à nouer des liens avec le monde naturel grâce aux loisirs.
4. S'assurer qu'on offre des milieux physiques et sociaux dans lesquels les gens se sentent soutenus, qui les encouragent à participer aux activités de loisir et qui soudent les communautés.
5. Assurer la viabilité et la poursuite du développement du secteur des loisirs.

Même si le présent document et le Cadre national pour les loisirs s'adressent principalement au secteur des parcs et des loisirs et sont rédigés par des personnes issues de ce secteur, leur mise en œuvre exige des discussions et une collaboration avec toutes sortes de partenaires. Les principaux partenaires du secteur des loisirs sont le secteur privé, les ministères des gouvernements et les organismes à but non lucratif à tous les niveaux, notamment ceux qui s'occupent des sports, de l'activité physique, de la santé publique, de l'éducation, de la promotion de la santé, des soins de santé, de l'urbanisme, du développement des infrastructures, du développement rural, des ressources naturelles, de la protection de la nature, des arts, de la culture, du développement social, du tourisme, de la justice, du patrimoine, du développement de l'enfant et de l'activité chez les personnes âgées.

Nous avons l'occasion de définir des manières concrètes de collaborer en vue de permettre à l'ensemble de la population canadienne de profiter des activités de loisir et en plein air, dans des milieux physiques et sociaux qui permettent aux gens de participer et où ils se sentent soutenus.

L'élaboration du Cadre national pour les loisirs est une initiative codirigée par les gouvernements provinciaux/territoriaux (à l'exception de celui du Québec), l'Association canadienne des parcs et loisirs et les associations provinciales/territoriales des parcs et des loisirs. Il s'agit d'un appel à l'action qui invite les dirigeants, les intervenants et les parties intéressées de divers secteurs à collaborer en vue de travailler sur des priorités communes, tout en respectant le caractère unique des individus et des communautés à travers le Canada. Le Cadre national pour les loisirs offre l'occasion de redécouvrir des approches traditionnelles et d'en créer de nouvelles, afin de garantir que le secteur des loisirs reste pertinent et continue de donner l'exemple sur la voie du bien-être. Il est temps d'aller de l'avant.

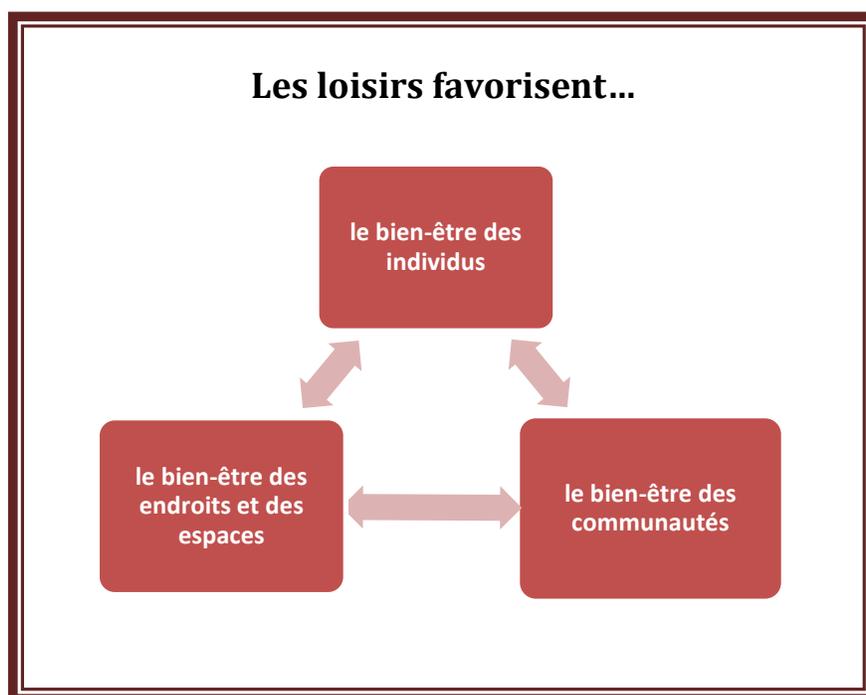
Partie I – Contexte

Introduction

Les loisirs offrent aux individus, aux communautés, aux endroits et aux espaces de multiples voies pour atteindre le bien-être, que ce soit en salle ou en plein air. Le présent document et le Cadre national pour les loisirs qu'il décrit permettent de redéfinir de façon radicale notre vision de la capacité qu'ont les loisirs de favoriser le bien-être des gens. Ils offrent l'occasion de redécouvrir des approches traditionnelles et d'en créer de nouvelles, afin de garantir que le secteur des loisirs reste pertinent et continue de donner l'exemple sur la voie du bien-être. Il est temps d'aller de l'avant.

Fonction de ce document

Ce document est conçu en vue de guider et de stimuler l'adoption de politiques et pratiques efficaces et coordonnées dans le domaine des loisirs, en vue d'améliorer le bien-être des individus, des communautés, des endroits et des espaces au Canada.



Structure du document

Le document se divise en trois parties :

La partie I (« Contexte ») fournit une nouvelle définition des loisirs et explore les difficultés et les bienfaits des loisirs dans le monde d'aujourd'hui. Elle fournit les raisons justifiant qu'on investisse dès aujourd'hui dans une nouvelle stratégie pour les loisirs et décrit la collaboration nécessaire avec d'autres initiatives dans divers secteurs.

La partie II (« Cadre national pour les loisirs au Canada ») propose une vision radicalement nouvelle des loisirs et suggère des perspectives communes sur le renouvellement des loisirs, en se fondant sur la clarté des buts et des valeurs et principes sous-jacents. Le cadre est un appel à l'action qui invite les dirigeants, les intervenants et les parties intéressées de divers secteurs à collaborer en vue de travailler sur des priorités et des buts communs pour le passage à l'action.

La partie III (« Pour aller de l'avant ») fournit des idées pour les prochaines étapes dans la mise en œuvre du Cadre national pour les loisirs.

Tout au long du document, nous utilisons le terme « loisirs » dans un sens qui englobe à la fois les loisirs eux-mêmes et les parcs, ainsi que les activités de loisir dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine. Lorsque nous parlons des loisirs dans la nature, il arrive que nous ajoutions spécifiquement le terme de « parcs » pour souligner le rôle de premier plan que jouent à cet égard les services des parcs.

Le document contient des *encadrés* qui fournissent des données objectives supplémentaires ou illustrent des pratiques prometteuses dans les politiques et les programmes. Il ne s'agit là que d'exemples. Le document n'a pas pour but de fournir un aperçu complet des nombreuses initiatives d'excellente qualité qui se déroulent à travers le pays et qui portent les priorités et les enjeux clés qui sont décrits dans le document.

Vous trouverez à la fin du document un *glossaire* qui clarifie le sens des principaux termes utilisés dans le texte. La section des *notes de fin* fournit les sources utilisées pour le document, les références bibliographiques et des liens vers des sites Web offrant des informations supplémentaires.

Le secteur des loisirs à un carrefour

La société et le secteur des loisirs ont changé au cours des dernières décennies. Alors que, auparavant, on s'appuyait sur une approche du développement et de l'épanouissement des individus et des communautés qui favorisait l'intégration de toutes et de tous, on est souvent passé, au cours de cette période, à un mode de fonctionnement basé sur l'individu, centré sur les installations et faisant payer les utilisateurs. Par ailleurs, nous constatons des changements rapides sur le plan technologique, économique, environnemental, démographique et social. Ces changements signifient qu'il est urgent pour le secteur des loisirs de renouer avec ses valeurs traditionnelles, tout en adoptant de nouvelles façons de fonctionner qui répondent aux nouveaux besoins et renforcent les moyens dont les gens et les communautés disposent pour travailler ensemble en vue de favoriser le bien-être de toutes et de tous.

Le secteur des loisirs se trouve à un carrefour important dans son histoire. Il a le potentiel de contribuer à surmonter des difficultés et des problèmes troublants comme l'obésité, le diabète et l'isolement social, le manque de contacts avec la nature et les menaces pesant sur l'environnement. Pour cela, il faut que nous nous engageons à adopter une vision, des valeurs et des buts communs pour le secteur des loisirs et que nous élaborions des plans de mise en œuvre efficaces. Le Cadre national pour les loisirs fournit une base sur laquelle nous pouvons nous appuyer dans notre travail de réflexion, de discussion et d'élaboration de tels plans d'action.

Le Cadre national pour les loisirs est le fruit d'un processus approfondi de renouvellement, qui a pris son départ lors du Sommet national sur les loisirs de 2011¹. Il s'inspire des réflexions et des recommandations produites par deux années de consultations, de discussions et de débats au niveau provincial, territorial et national. On relève trois messages fondamentaux qui se dégagent de l'ensemble de ces conversations :

- Pour que la société fonctionne bien, il est essentiel d'offrir des activités de loisir de grande qualité et accessibles.
- Le secteur des loisirs peut jouer un rôle de leader dans les efforts accomplis pour lutter contre les principaux problèmes qui nous préoccupent aujourd'hui.
- Les gens et les communautés méritent tous un accès équitable aux activités de loisir, quels que soient leur statut socioéconomique, leur sexe, leur âge, leurs aptitudes, leur race, leur appartenance ethnique, leur orientation sexuelle et leur localisation géographique. Les loisirs sont un bien public qui doit être accueillant et accessible pour tout le monde.

Comprendre les loisirs

En 1974, les délégués présents lors de la première conférence nationale des ministères provinciaux responsables des loisirs a approuvé la déclaration suivante : « Les loisirs sont un besoin humain fondamental pour les citoyens des deux sexes à tout âge et quels que soient leurs centres d'intérêt et ils sont essentiels au bien-être physique, social et psychologique de l'être humain. »² Notre compréhension des loisirs a certes évolué depuis, mais le rôle des loisirs dans le bien-être n'a fait que grandir.

On parle de loisirs pour décrire l'expérience qu'on vit quand on choisit librement de participer à des activités physiques, sociales, intellectuelles, créatives et spirituelles qui renforcent le bien-être des individus et de la communauté.

L'évolution qui a conduit de la définition des loisirs figurant dans la Déclaration nationale sur les loisirs de 1987³ à la définition ci-dessus illustre l'évolution des loisirs en réponse à l'évolution de la société canadienne elle-même.

Le concept de loisirs comprend les loisirs physiques (bicyclette, yoga, etc.), les sports (basket-ball, ringuette, etc.), les activités d'expression artistique (arts visuels, danse, etc.) et les activités culturelles, sociales et intellectuelles (participation à des événements communautaires, activités collectives dans des centres pour personnes âgées, jeu d'échecs, etc.). Les activités de loisir peuvent être structurées (cours de natation, par exemple) ou non (promener son chien, par exemple). Bon nombre d'activités se font avec d'autres personnes (pique-nique au parc en famille, par exemple), mais certaines se font seules (jardinage à la maison, par exemple).

Les gens font des loisirs pour le plaisir, pour se mettre en forme, pour rester en bonne santé, pour avoir des interactions sociales, pour exprimer leur créativité, pour explorer les liens avec la nature, pour se détendre et pour évacuer le stress. En outre, la plupart des gens comprennent bien et soutiennent le rôle bénéfique des loisirs dans le développement communautaire.

Le secteur des loisirs comprend des bénévoles, des employés rémunérés, des groupes communautaires, des éducateurs, des chercheurs, des organismes et des instances gouvernementales, qui s'efforcent tous ensemble de renforcer le bien-être des individus et des communautés grâce aux loisirs. Les loisirs englobent des parties intéressées et des prestataires de services issus du secteur des organismes à but non lucratif, du secteur privé et du secteur public.

Les principaux partenaires du secteur des loisirs sont le secteur privé et les ministères des gouvernements et les organismes à but non lucratif à tous les niveaux, notamment ceux qui s'occupent des sports, de l'activité physique, de la santé publique, de l'éducation, de la promotion de la santé, des soins de santé, de l'urbanisme, du développement des infrastructures, du développement rural, des ressources naturelles, de la protection de la nature, des arts, de la culture, du développement social, du tourisme, de la justice, du patrimoine, du développement de l'enfant et de l'activité chez les personnes âgées. Les établissements d'enseignement et les éducateurs sont des partenaires importants, qui offrent des espaces et des programmes, instruisent les élèves sur les loisirs et développent et échangent des connaissances sur les loisirs.

On constate de plus en plus que les partenariats innovants entre le secteur public et le secteur privé dans les loisirs favorisent l'accès aux installations, comme les piscines situées dans des édifices appartenant à des propriétaires privés, les activités de renouvellement des parcs, l'innovation dans les produits et les services, la responsabilisation des entreprises, les parrainages et l'offre de produits et de services touristiques.

Le terme de **loisirs publics** décrit l'offre de services de loisir aux individus et aux communautés par les gouvernements et les instances et organisations non gouvernementales.

Pour ce qui est du secteur gouvernemental :

- Le domaine des loisirs (de même que ceux de la santé et de l'éducation) relève des compétences des provinces et des territoires.
- Ce sont les administrations municipales et locales qui sont les principaux prestataires directs de services dans le domaine des loisirs.
- Le gouvernement fédéral joue un rôle dans les questions d'intérêt national et international et collabore avec les autres instances dans l'élaboration et l'application des politiques et des mécanismes de financement permettant à l'ensemble de la population canadienne de participer aux activités de loisir.

Il est essentiel d'avoir une bonne collaboration entre les différents paliers de gouvernement et au sein même de chaque palier. Selon la Déclaration nationale sur les loisirs, l'entente « suppose que les actions librement définies des provinces et des territoires soient complétées par un nouvel engagement [à] travailler ensemble sur une base interprovinciale afin de satisfaire leurs besoins mutuels »⁴. Les ministres du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux/territoriaux responsables des sports, de l'activité physique et des loisirs constituent une plateforme essentielle pour la discussion collective sur le présent cadre et pour les mesures qu'on envisagera de prendre en vue de réaliser les buts et les priorités que le présent document décrit.

Difficultés actuelles à surmonter

Le secteur des loisirs a un riche passé quand il s'agit de permettre aux gens de connaître le bien-être dans des situations connues. Le défi, aujourd'hui, est de montrer la voie vers le bien-être alors que nous sommes confrontés à toutes sortes de changements et de difficultés liées au monde moderne :

1. **Changements démographiques** – Le vieillissement de la population signifie que bon nombre de communautés ont une proportion de plus en plus faible d'enfants et une proportion de plus en plus importante d'adultes plus âgés. La population est aussi marquée par une diversité croissante. Bon nombre de communautés comptent un nombre important d'immigrants originaires de pays où les loisirs publics et les loisirs dans la nature sont quelque chose qu'on ne connaît et qu'on ne comprend pas bien. Les individus des Premières Nations et des communautés autochtones sont aussi de plus en plus présents dans les centres urbains.
2. **Urbanisation et menaces pesant sur l'environnement naturel** – Le processus rapide d'urbanisation (80 p. 100 de la population canadienne vit désormais dans une ville) signifie que les gens sont moins souvent exposés aux vertus apaisantes de la nature. Les menaces toujours plus importantes qui pèsent sur l'environnement naturel font que le rôle de protection de la nature est un rôle de plus en plus important pour le secteur des loisirs.
3. **Problèmes de santé** – Le mode de vie moderne et l'évolution des environnements sociaux et physiques ayant un impact sur la santé ont entraîné l'accélération de tendances problématiques sur le plan sanitaire : augmentation des comportements à risque, comme la sédentarité, et augmentation des maladies chroniques, comme le diabète et l'obésité, ainsi que des problèmes de santé mentale, comme la dépression et le suicide chez les adolescents.
4. **Aggravation des inégalités** – Ce sont les populations d'immigrants et les minorités visibles qui sont confrontées à certains des pires effets de l'aggravation des inégalités économiques au Canada, mais la tendance affecte l'ensemble de la population canadienne. À titre d'exemple, les inégalités dans le revenu familial net ont augmenté de 35 p. 100 entre 1989 et 2004, les gains économiques étant réservés principalement aux familles aux revenus les plus élevés⁵. Les individus et les familles aux revenus plus faibles ont généralement moins de possibilités de participer à des activités de loisir. Ils ne peuvent pas se permettre, par exemple, de participer aux sports qui coûtent cher, comme le hockey, de suivre des leçons de musique ou d'envoyer leurs enfants dans des camps.

5. **Difficultés sociales** – La rapidité des changements liés à l’augmentation des inégalités économiques, à la persistance du chômage, à la crise économique, aux nouvelles technologies de l’information, à la vie en milieu urbain, à l’exode rural des jeunes et à la disparition des structures de soutien traditionnelles a favorisé le développement de sentiments d’isolement dans de nombreuses communautés et a eu un impact négatif sur l’engagement civique, la participation aux activités communautaires et la cohésion sociale.

6. **Déficit infrastructurel** – Au Canada, la plupart des villes et des municipalités souffrent d’un déficit infrastructurel important. Ce déficit comprend la nécessité de mettre sur pied de nouvelles installations et espaces verts pour répondre aux exigences des communautés en développement et de mettre à niveau les installations existantes afin de les rendre plus fonctionnelles et moins gourmandes en énergie. Le renforcement des infrastructures pour les loisirs, les sports et l’activité physique est crucial si on veut améliorer la santé, la vitalité et l’économie des communautés locales.

Pour surmonter ces difficultés : les bienfaits des loisirs^{6, 7, 8}

Le secteur des parcs et des loisirs peut contribuer à la lutte contre les difficultés évoquées ci-dessus avec des politiques et des pratiques qui présentent les caractéristiques suivantes :

1. **Amélioration du bien-être mental et physique** – Les données objectives dont on dispose permettent de conclure que les services offerts par le secteur des parcs et des loisirs ont un rôle important à jouer dans le renforcement de l'activité physique, lequel joue à son tour un rôle crucial dans l'amélioration de la santé physique et mentale. On constate que les gens font plus d'exercice quand on leur propose des sentiers de promenade et de randonnée à pied et à bicyclette et quand on organise un programme d'événements, avec des compétitions sportives et d'autres activités attrayantes. Pour les enfants, la présence à proximité de leur domicile d'un terrain de jeu au sein d'un parc a un impact substantiel sur le niveau d'activité physique et le maintien d'un poids raisonnable. Et les activités de loisir faisant intervenir un certain niveau d'exercice physique aident les gens de tout âge à garder un poids raisonnable, contribuent à réduire les dépenses de santé et ont le potentiel de réduire la fréquence des comportements antisociaux.

On sait aussi que la participation aux activités de loisir renforce le bien-être des gens sur le plan mental et social. La participation aux activités de loisir après l'école, par exemple, offre aux enfants et aux jeunes de nombreuses occasions de progresser dans leur développement. En outre, tant pour les enfants que pour les adultes, les loisirs facilitent et favorisent les relations sociales, dans le cadre de clubs, d'organisations sociales, de la participation à des équipes et des liens d'amitié qui peuvent se nouer. Les participants aux activités de loisir disent qu'ils ont une meilleure estime d'eux-mêmes et sont plus satisfaits vis-à-vis de leur propre vie. Les loisirs offrent aux gens des possibilités de s'épanouir et de se développer, quelles que soient leurs capacités, et peuvent être tout particulièrement utiles aux personnes atteintes d'une incapacité.

2. **Développement de communautés accueillantes, en bonne santé, favorisant l'intégration de tous et ayant de bonnes capacités de récupération** – Les recherches montrent que les loisirs sont un moyen important de favoriser la cohésion familiale et les capacités d'adaptation. La culture et les loisirs offrent la possibilité de développer le capital social, sous la forme d'activités artistiques, de programmes de loisirs, de programmes dans les parcs et de célébrations communautaires, comme les festivals, les parades et les fêtes de quartier. Les événements communautaires sont en particulier utiles pour permettre aux voisins de garder le contact entre eux et pour renforcer les liens de voisinage qui soudent les quartiers. On sait que la participation aux programmes artistiques et culturels favorise les liens d'interdépendance et la cohésion sociale et a une influence positive sur le civisme, la bienveillance et le bénévolat. Les activités de

loisir peuvent contribuer à créer des communautés accueillantes pour les gens de diverses cultures et pour les Autochtones.

3. **Développement des liens avec la nature** – En renforçant les occasions pour les gens de tisser des liens avec la nature, on produit des bienfaits à la fois pour l’environnement et pour les êtres humains. Les loisirs dans la nature exigent qu’on protège et prenne soin de l’environnement naturel et favorisent une meilleure compréhension et appréciation de la nature sous tous ses aspects. Les études montrent que le fait d’être exposé à l’environnement naturel et aux espaces verts a un impact spécifique et positif sur la santé et les comportements sanitaires. La nature contribue à réduire la tension artérielle, à apaiser le stress, à favoriser le développement cognitif des enfants, etc. Tous ces effets ont un impact profond sur la santé physique et mentale. Les populations exposées aux environnements les plus écologiques sont également celles qui ont les niveaux les plus bas d’inégalités sur le plan de la santé pour des raisons de disparités dans le revenu. L’accès à la nature peut avoir un impact sur les mécanismes qui font que la faiblesse du statut socioéconomique tend à déboucher sur la maladie⁹.

Le secteur des loisirs et des parcs a un rôle essentiel à jouer dans la gestion de l’environnement : protéger les parcs, les sentiers et les aires de nature sauvage et y fournir des services d’interprétation, gérer les paysages modifiés de façon à ménager un équilibre entre les besoins des écosystèmes et ceux des utilisateurs et offrir des endroits viables qui permettent de minimiser l’impact écologique des services et des programmes.

Les Canadiens reconnaissent la valeur des services de loisir et les utilisent

Plusieurs sondages de l’opinion publique sur les loisirs produisent des résultats cohérents :

- Presque toutes les personnes interrogées (utilisateurs directs ou indirects) disent qu’elles profitent ou que les membres de leur famille profitent des bienfaits des services du secteur des parcs et des loisirs.
- Les personnes interrogées estiment que les services de loisir apportent une contribution importante à l’amélioration de l’état de santé (93 p. 100), au renforcement de la cohésion sociale (89 p. 100), aux efforts visant à garantir que les enfants et les jeunes adoptent un mode de vie sain (75 p. 100) et à la lutte contre la criminalité (77 p. 100).
- Les gens ont également conscience du rôle que les loisirs et les parcs jouent dans le développement communautaire et social.
- Près de 98 p. 100 des personnes interrogées sont convaincues que les loisirs et les parcs sont des services essentiels (comme la santé et l’éducation), qui profitent à l’ensemble de la communauté.¹⁰

Rentabilité des investissements dans le renouvellement des loisirs

Les retombées économiques ne sont pas le principal facteur dans les décisions prises concernant les services de loisir, mais les loisirs n'en apportent pas moins une contribution importante au développement économique des communautés et à la réduction des dépenses dans d'autres domaines. Les investissements dans les loisirs créent de l'emploi, favorisent le tourisme et font des communautés des endroits plus attrayants pour la vie, les études, le travail et les visites. L'amélioration du bien-être individuel et communautaire qui découle de la participation aux loisirs contribue à réduire les dépenses de santé, le coût des services sociaux et les dépenses de justice.¹¹

Les dépenses consacrées aux loisirs pour le grand public sont importantes pour les municipalités et les villes. Selon une analyse des dépenses des administrations locales en Alberta, par exemple, en 2006, les loisirs représentaient 10 p. 100 des dépenses de fonctionnement et 10 p. 100 des dépenses d'investissement, à savoir un montant équivalent à 376,00 dollars par habitant.¹²

Les administrations gouvernementales et les citoyens ont investi des sommes importantes dans les complexes de loisir partout au Canada. Généralement, quand ces installations arrivent à la fin de leur durée de vie, les dépenses de fonctionnement et le besoin d'investir dans une remise à niveau prennent une ampleur considérable, en même temps que l'efficacité énergétique et la fonctionnalité de ces installations chutent. Il faut des ressources pour réinvestir dans ces biens publics, les remettre à niveau et les remplacer à mesure qu'ils perdent leur valeur en tant qu'installations. Les études récentes entreprises par les gouvernements provinciaux/territoriaux et les associations à but non lucratif du secteur des parcs et des loisirs aboutissent à une estimation selon laquelle on a différé des investissements d'une valeur de plus de 15 milliards de dollars, alors que ces investissements sont nécessaires pour réparer ou remplacer les installations de sport et de loisir existantes.¹³

Ce sont principalement les municipalités qui sont les propriétaires et exploitants des infrastructures de sport et de loisir au Canada. Elles offrent des centres de conditionnement physique, des piscines d'intérieur et de plein air, des parcs d'attractions aquatiques, des terrains de sport, des courts, des terrains de base-ball, des espaces pour les programmes préscolaires et divers autres espaces et endroits encourageant les gens à faire de l'exercice. Il est tout aussi important d'assurer l'entretien des milieux en plein air, comme les parcs avec terrains de jeu et les sentiers, où il faut que les gens soient en sécurité. Les loisirs ont également un rôle important à jouer dans la conception et l'offre de pistes de randonnée et de pistes cyclables reliant les communautés entre elles et encourageant les gens à utiliser des modes de transport alimentés par l'exercice physique (se rendre à l'école ou au travail à bicyclette, se rendre à la bibliothèque à pied, etc.).

Les loisirs en tant que source d'activité économique

- En 2012, chaque foyer canadien a consacré en moyenne 3 773,00 dollars aux loisirs. Ceci est à comparer à 7 739,00 dollars pour la nourriture.¹⁴
- En 2009, on estime que les parcs nationaux, provinciaux et territoriaux du Canada ont créé l'équivalent de 64 000 emplois à temps plein, ce qui représente 2,9 milliards de dollars de revenu pour les employés et une contribution de 4,6 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) du pays. Les visiteurs de ces parcs ont apporté une contribution à l'économie en dépensant de l'argent pour l'alimentation, l'hébergement, l'équipement et d'autres agréments et ces dépenses représentent plus de 5,7 fois le coût des dépenses d'investissement et de fonctionnement des organismes responsables des parcs.¹⁵
- Les pêcheurs à la ligne ont apporté une contribution de 8,3 milliards de dollars à diverses économies locales dans les provinces et les territoires du Canada en 2010. Sur ce total, 5,8 milliards correspondent à l'achat de biens durables liés aux activités de pêche. Les 2,5 milliards restants concernent les dépenses directes effectuées lors des excursions de pêche : transports, alimentation, hébergement, services de pêche et fournitures de pêche.¹⁶

Convergence et collaboration

Au cours des dernières années, on a élaboré plusieurs politiques et cadres stratégiques complémentaires, qui portent sur des questions interdépendantes de politique publique au niveau national, provincial et local. Ces politiques et stratégies sont les suivantes :

- *Canada actif 20/20 : une stratégie et un plan de changement pour accroître l'activité physique au Canada (2012)* – Ce document fournit une vision et un programme de changements qui décrivent les différentes étapes à franchir pour renforcer l'activité physique et lutter contre la sédentarité, de façon à réduire les risques pour la santé et à profiter des nombreux bienfaits de l'activité physique et de la bonne santé dans la société. Les loisirs sont considérés comme un facteur important dans la réalisation de ce programme.¹⁷
- *La Politique canadienne du sport (PCS, 2012)* définit une orientation pour la période 2012–2022 pour l'ensemble des administrations gouvernementales, des institutions et des organismes qui sont attachés à la réalisation des bienfaits du sport pour les individus, les communautés et la société. Les ministres du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux/territoriaux responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs ont approuvé cette politique en juin 2012. La PCS définit cinq principaux objectifs, dont le suivant : « Le sport récréatif – Les Canadiens ont la possibilité de faire du sport pour le plaisir, la santé, l'interaction sociale ou la détente. » On fait découvrir aux participants des aspects fondamentaux du sport dans le cadre de programmes offerts principalement par les clubs, les écoles et les départements de loisirs des administrations locales. Les participants acquièrent des compétences propres à des sports spécifiques, tout en mettant l'accent sur le plaisir, une attitude positive, un développement sain de l'être humain et un attachement à faire de l'exercice pendant toute sa vie.¹⁸
- Le document *Connecter les Canadiens à la nature – Un investissement dans le mieux-être de notre société* a été mis au point par le Conseil canadien des parcs au nom des ministres du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux/territoriaux responsables des parcs. Ce rapport fait la synthèse des données de plus en plus probantes dont on dispose sur les immenses bienfaits des liens avec le monde naturel. Les responsables canadiens du secteur des parcs ont approuvé ce document en mars 2014 et se sont engagés à collaborer avec divers secteurs pour favoriser les activités dans la nature qui contribuent à améliorer collectivement la santé, la prospérité, l'épanouissement et la productivité des Canadiens. Dans cette initiative, les organismes responsables des parcs sont idéalement placés pour s'adapter à l'évolution des circonstances dans la société et renforcer les occasions de vivre des expériences de loisir dans la nature.¹⁹

- La *Déclaration sur la prévention et la promotion des ministres de la Santé, de la Promotion de la santé et des Modes de vie sains du Canada* adoptée en 2010 confirme que la santé et le bien-être sont déterminés par les « conditions physiques et sociales auxquelles les gens sont quotidiennement exposés dans les endroits où ils vivent, apprennent, travaillent et s’amusent ». Cette déclaration invite toutes sortes de personnes et d’organismes dans les communautés et dans l’ensemble de la société à contribuer à la création des conditions permettant de réduire les risques de problèmes de santé et d’aider les individus à adopter un mode de vie sain.²⁰
- Le document *Le vieillissement en santé au Canada : une nouvelle vision, un investissement vital* est un document de politique adopté en 2006 par le Comité fédéral-provincial-territorial des hauts fonctionnaires responsables des aînés. Ce document mentionne spécifiquement les loisirs comme étant un secteur crucial en vue de progresser dans les domaines prioritaires pour la santé des personnes âgées que sont les liens d’interdépendance sociale, l’activité physique et les collectivités-amies des aînés.²¹ Le Canada est un chef de file international dans le développement de ces collectivités-amies des aînés dans les communautés et dans les villes de toutes les tailles et en particulier dans les communautés rurales.²²

Les secteurs de l’activité physique, du sport, des loisirs, des parcs, de l’environnement et de la santé ont un mandat commun, qui est d’améliorer le bien-être des individus, des communautés et de l’environnement. Il est donc clairement nécessaire de coordonner ces différents cadres stratégiques et ces différentes politiques et de collaborer sur des mesures et des initiatives spécifiques.

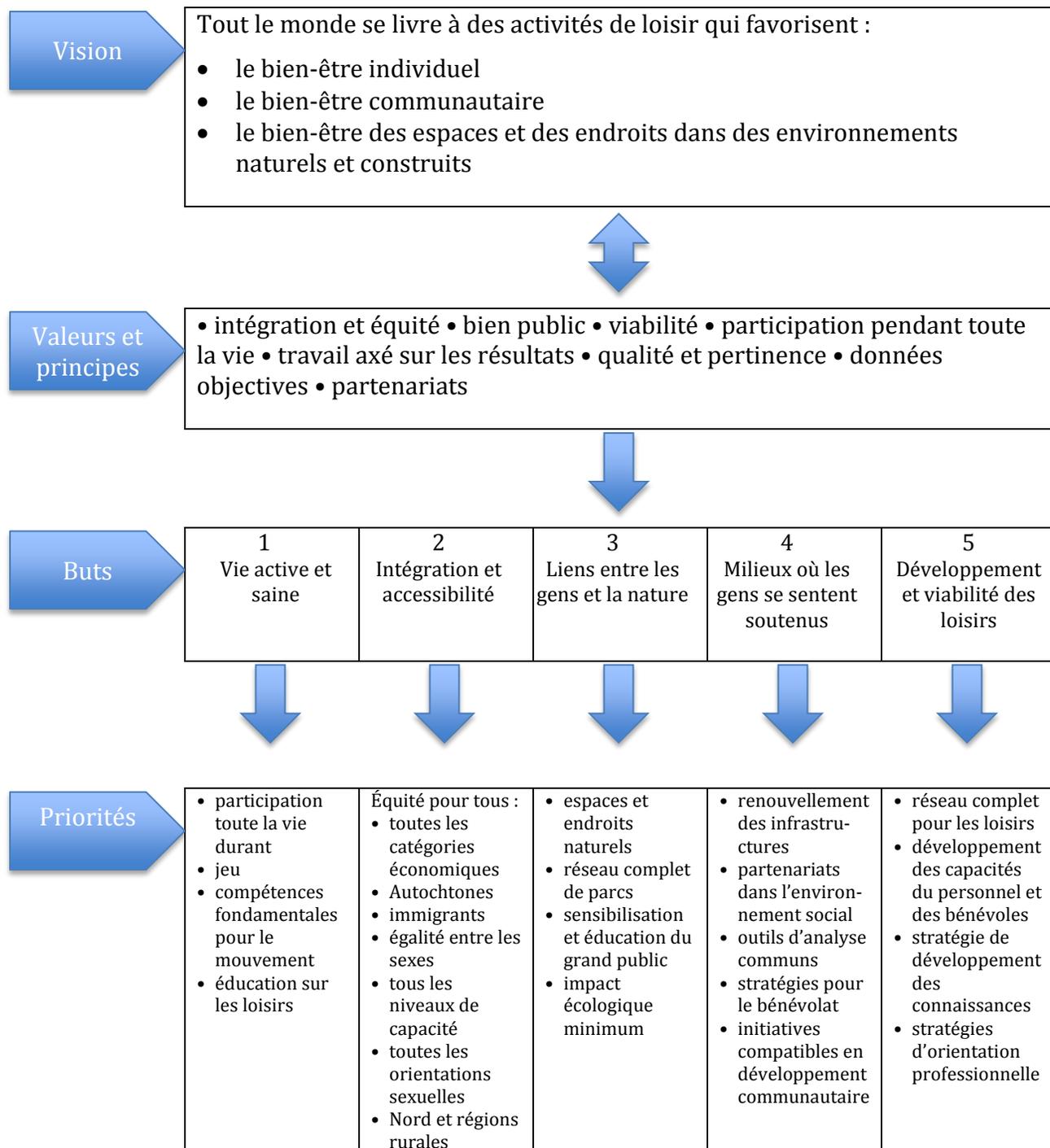
Les stratégies proposées dans les secteurs des parcs, de l’activité physique, du sport et de la santé font traditionnellement intervenir le secteur des loisirs. Les départements des loisirs des municipalités, par exemple, sont des acteurs clés dans l’offre de programmes de sport et fournissent diverses structures de soutien aux organisations sportives locales : accès aux installations, programme de développement des compétences et d’exposition aux sports chez les jeunes enfants, activités régulières de sport en s’amusant, coordination et communication, développement des services d’entraînement, politiques d’attribution et subventions, ententes sur le partage des installations, organisation d’événements sportifs et tourisme sportif.

De même, la promotion d’un mode de vie actif et sain est une des principales priorités du secteur des loisirs. Il faut pour cela proposer des programmes d’activité physique à toutes les classes d’âge : activités de jeu pour les enfants du préscolaire, cours de conditionnement physique pour les adolescents et les adultes, initiatives encourageant les personnes âgées à poursuivre leurs activités, etc. Bon nombre de municipalités collaborent avec des partenaires des secteurs de la santé publique, du sport et de l’éducation pour mettre au point des plans communautaires complets

favorisant l'adoption d'un mode de vie actif. Ces plans comprennent des campagnes de sensibilisation, des programmes d'activités et d'événements, des initiatives ciblant spécifiquement les populations inactives et vulnérables et le développement de milieux en salle et en plein air dans lesquels les gens se sentent soutenus dans leurs efforts.

L'enjeu pour nous est d'établir des liens entre ces différents efforts bien particuliers et pourtant complémentaires, de façon à renforcer chaque secteur tout en s'appuyant sur les ressources disponibles et en facilitant la réalisation des objectifs qui correspondent à notre mandat et nos buts communs. Pour cela, il faut que nous collaborions régulièrement, que nous communiquions en permanence, que nous échangions nos connaissances, que nous établissions des indicateurs communs, que nous mettions en commun nos ressources et que nous organisions des initiatives communes en vue d'améliorer les services.

Partie II – Cadre national pour les loisirs au Canada



Vision

Un Canada dans lequel tout le monde se livre à des activités de loisir pertinentes et accessibles qui favorisent :

- ❖ le bien-être individuel : santé physique et mentale des individus, qui sont motivés et apportent une contribution à la vie de leur famille et de leur communauté
- ❖ le bien-être communautaire : santé, intégration, accueil, capacités de récupération et viabilité des communautés
- ❖ le bien-être des endroits et des espaces : milieux naturels et construits qui sont appréciés, cultivés et entretenus

Valeurs et principes de fonctionnement

Les **valeurs** représentent des convictions profondes qui guident le secteur dans la prise de décisions, la gestion et l'exécution des politiques et des pratiques.

- *Intégration et équité* – L'intégration est une pratique et un but des organisations consistant à s'assurer que les groupes et les individus sont bien acceptés sur le plan culturel et social, se sentent les bienvenus et sont valorisés, quels que soient leurs origines, leur âge, leur race, leur appartenance ethnique, leur religion, leurs capacités, leur sexe, leur statut socioéconomique et leur orientation sexuelle.
- *Engagement en faveur du bien public* – Les organismes communautaires se concentraient par le passé sur l'offre d'activités de loisir aux individus et aux groupes défavorisés. Les services publics dans le domaine des loisirs étaient perçus comme un bien public, c'est-à-dire qu'on offrait des activités de loisir que la plupart des individus et des familles ne pouvaient pas se permettre. Au fil du temps, le champ s'est élargi afin d'offrir aussi les services aux classes moyennes et aux communautés. Ceci a conduit à des investissements d'envergure dans les installations et les services publics, puis à des pressions visant à faire en sorte qu'ils soient utilisés, puis à des pressions encore plus vives visant à réduire les déficits. Les dirigeants du secteur des loisirs ont continué de mettre l'accent sur le besoin d'offrir des activités de loisir équitables aux populations défavorisées et ont exprimé le souhait qu'on insiste de nouveau sur l'importance du mandat qu'avait le secteur des loisirs par le passé. L'idée est que les loisirs soient à la disposition de tous et financés en offrant aux utilisateurs des tarifs variables selon leurs circonstances économiques et à l'aide des deniers publics. Cela ne signifie pas qu'on va refuser les services aux gens qui ont des ressources financières, mais simplement qu'on n'offre pas les services à ces personnes aux dépens des individus qui se heurtent à des obstacles dans leur participation aux activités.

- *Viabilité* – Le secteur des loisirs exige un système viable avec des gens, des organismes, des installations et des aires naturelles. Il attache de l'importance aux espaces et aux endroits pour des activités en salle et en plein air et il assure une bonne gestion de ces espaces et de ces endroits, en ménageant un bon équilibre entre les besoins des écosystèmes naturels et ceux des utilisateurs et en offrant des installations et des services dont l'impact écologique n'est pas plus grand que ce qui est nécessaire.
- *Participation pendant toute la vie* – Il est bon, tant pour les individus que pour les communautés, que tout le monde participe à des activités de loisir pendant toute sa vie, depuis la petite enfance jusqu'au troisième âge.

Actif pendant toute la vie

Le mouvement « Au Canada, le sport c'est pour la vie » (ACSV) est un mouvement visant à faire en sorte que les activités sportives et physiques soient de meilleure qualité et plus amusantes pour les enfants, afin qu'il y ait plus de chances que ces enfants restent actifs pendant toute leur vie. www.canadiansportforlife.ca

Les **principes de fonctionnement** fournissent quelques règles de base sur le fonctionnement du système.

- *Travail axé sur les résultats* – Le secteur des loisirs est un secteur axé sur les résultats. Il s'efforce d'aider les individus et les communautés à parvenir aux résultats qu'ils souhaitent (meilleure santé, mieux-être, etc.). Il se concentre également sur les bienfaits indirects pour tout le monde, comme le renforcement de la cohésion communautaire et la protection de l'écologie, afin que les générations à venir puissent profiter de l'environnement. Autrement dit, le secteur des loisirs s'intéresse aussi aux coûts et aux avantages sur le plan de leur valeur sociale.
- *Qualité et pertinence* – Le secteur des loisirs tient à proposer des activités de loisir qui sont de la plus grande qualité et dans lesquelles les gens sont en toute sécurité. Il est conscient de la nécessité de tenir compte des capacités et des besoins bien particuliers de chaque communauté.

- *Données objectives* – Le secteur des loisirs tient à s'appuyer sur des données objectives dans la prise de décisions — autrement dit, à rassembler les données les plus pertinentes et à s'en servir pour guider le travail sur les politiques et les pratiques dans le secteur. Il incorpore dans ses activités les travaux de recherche les plus pertinents dont il dispose, ainsi que le savoir-faire des intervenants et les besoins, capacités, valeurs et préférences des personnes affectées. Pour cela, il faut pouvoir assurer un travail systématique de rassemblement et d'analyse des données, la mise en commun des informations et l'utilisation de méthodes de recherche qualitatives, de techniques d'évaluation et de modèles sociaux et économiques.

- *Partenariats et collaboration* – Le secteur des loisirs favorise et exploite les partenariats et la collaboration entre les parties intéressées suivantes :
 - prestataires de services dans les loisirs et les parcs du secteur public, du secteur des organismes à but non lucratif et du secteur privé
 - responsables de la planification et du développement dans le secteur public et le secteur privé (espaces et endroits en milieu urbain et rural)
 - ensemble des paliers de gouvernement (administrations locales, régionales, provinciales/territoriales et fédérales)
 - multiples secteurs et disciplines influençant le bien-être et ayant des objectifs communs (santé, tourisme, éducation, arts et culture, protection de la nature, etc.)
 - multiples instances — comme quand on a plusieurs municipalités qui collaborent en vue de créer et de gérer des « couloirs de verdure » entre les villes
 - personnes qui se soucient du bien-être des individus, des communautés, des espaces et des endroits et qui ont une influence sur ce bien-être, comme les parents, les élus, le personnel des services de loisir, les groupes de personnes âgées, les éducatrices et gardiennes des jeunes enfants, les enseignants, les conseils scolaires, les directions des écoles, les entraîneurs et les responsables bénévoles des programmes communautaires comme les scouts et les guides.

Programmes d'assurance de la qualité

Le programme **HIGH FIVE**[®] est un exemple de programme d'assurance de la qualité pour les programmes de loisir et de sport s'adressant aux enfants âgés de 6 à 12 ans. Il offre un éventail d'outils et de ressources pour la formation et l'évaluation, qui permettent aux organismes de s'assurer qu'ils offrent des programmes qui sont de la meilleure qualité possible. Il garantit que les dirigeants, les entraîneurs et les instructeurs disposent des outils et des connaissances nécessaires pour favoriser la santé mentale des enfants et leur proposer des activités positives. www.highfive.org

Buts et priorités pour le passage à l'action

But n° 1 : *vie active et saine* – Favoriser l'adoption d'un mode de vie actif et sain grâce aux loisirs.

La participation aux activités de loisir est essentielle si on veut que les individus gardent un mode de vie actif et sain de la plus jeune enfance jusqu'au troisième âge.

Au cours des dernières décennies, la vie des enfants est devenue de plus en plus structurée et axée sur les médias, réduisant par là même le temps consacré aux jeux non structurés. Cette évolution a fait que les enfants sont de plus en plus inactifs et sédentaires et qu'ils souffrent souvent de problèmes de poids.^{23, 24, 25, 26} On s'inquiète tout particulièrement du fait que les enfants ne profitent pas des occasions de jouer en plein air, alors que l'on sait que cela contribue au développement de leur créativité et de leurs capacités en résolution de problèmes et à leur développement affectif et intellectuel.²⁷

Il existe également des données probantes indiquant qu'il est tout particulièrement important de faire régulièrement de l'exercice, d'entretenir des liens sociaux et de participer aux activités communautaires pour rester actif et en bonne santé à mesure qu'on vieillit.²⁸

Priorités

1.1 Permettre aux gens de *participer toute leur vie durant*, en continuant de se concentrer sur les enfants et la jeunesse, mais en élargissant aussi les programmes pour qu'ils répondent aux besoins des personnes âgées de plus en plus nombreuses au Canada et qu'ils les encouragent à participer.

1.2 Favoriser le *jeu* à tout âge. Renforcer les possibilités pour les enfants de jouer en plein air et d'interagir avec la nature. Défendre le droit qu'a l'enfant de jouer et de participer librement et pleinement à des activités de loisir, à la vie culturelle, aux activités artistiques et aux passe-temps de son âge conformément aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies.²⁹

1.3 Incorporer les *compétences fondamentales pour le mouvement* (le savoir-faire physique) dans les programmes de loisir. Le savoir-faire physique est la pierre angulaire à la fois de la participation et de l'excellence dans les activités physiques et les sports durant toute la vie et pour les gens de tout âge, quelles que soient leurs capacités. Le savoir-faire physique a été adopté comme fondement du concept « Au Canada, le sport c'est pour la vie ».³⁰

1.4 Élaborer et mettre en œuvre des *campagnes d'éducation sur les loisirs* pour renforcer les connaissances des Canadiens sur l'utilité des loisirs et sur l'impact positif des loisirs sur l'épanouissement personnel et la bienveillance vis-à-vis d'autrui (se soucier les uns des autres et prendre soin des espaces et des endroits où l'on vit). Prendre les devants et encourager les nouveaux arrivants au Canada qui ne connaissent pas nécessairement le domaine des loisirs à utiliser les services pour développer leurs compétences, leur bien-être et leur sentiment d'intégration.

Les loisirs et le bien-être des jeunes

Les programmes des parcs et des loisirs en dehors des heures de classe peuvent contribuer :

- à réduire les problèmes de délinquance chez les jeunes
- à renforcer les comportements positifs et à réduire les comportements négatifs
- à réduire l'exposition des jeunes à la violence
- à améliorer les résultats scolaires des jeunes
- à réduire les problèmes de santé et les dépenses de santé liés à l'obésité juvénile
- à renforcer les contributions des jeunes à la vie en société quand ils atteignent l'âge adulte
- à développer chez les jeunes la confiance en soi, l'optimisme et l'esprit d'initiative
- à renforcer chez les jeunes le sens des responsabilités civiques et la participation à la vie en société
- à réduire le stress des parents et à réduire ainsi les dépenses de santé et les pertes de productivité dans le travail³¹

But n° 2 : *intégration et accessibilité* – Renforcer l'intégration et l'accessibilité des loisirs pour les populations qui sont confrontées à des obstacles les empêchant de participer aux activités.

Ce but concerne l'importance de l'équité et de l'intégration. Tous les habitants du Canada ont le droit de profiter de services de qualité dans les parcs et les loisirs, quels que soient leurs capacités, leur race, leurs origines ethniques, leur âge, le sexe, leur emplacement géographique, leur orientation sexuelle et leurs circonstances économiques. Il est nécessaire de ménager un nouvel équilibre dans la prestation des services de loisir si l'on veut adopter une orientation stratégique visant à offrir des services à ceux qui en ont le plus besoin. Dorénavant, il faudra que le secteur des loisirs favorise l'intégration de tous à tous égards, en se développant délibérément de façon à ne pas exclure ceux qui se heurtent à des obstacles dans la participation

aux activités et en créant de nouvelles façons de faire participer les populations marginalisées et vulnérables.

Priorités

- 2.1 Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des politiques qui garantissent que personne au Canada ne se verra refuser l'accès à des activités publiques de loisir parce qu'il est *défavorisé sur le plan économique*.
- 2.2 S'assurer qu'on propose des activités et des possibilités dans les loisirs qui sont respectueuses et appropriées pour *les Autochtones et les immigrants*. Intégrer ces communautés quand on élabore, dirige et évalue les activités dans le secteur des loisirs et des parcs.
- 2.3 Garantir *l'égalité entre les sexes* en éliminant les obstacles traditionnels, culturels et sociaux qui empêchent les filles et les femmes de participer aux activités.
- 2.4 S'assurer que tout le monde, quelles que soient ses *capacités* physiques et mentales, est en mesure de participer aux activités de loisir.
- 2.5 Être ouvert aux individus de *toutes les orientations sexuelles*.
- 2.6 S'assurer qu'on offre des infrastructures, des possibilités et des activités de loisir appropriées aux *communautés du Nord et des régions rurales*.

Un département des parcs et des loisirs qui prend des mesures sur l'équité et l'intégration sociale

À Moncton, au Nouveau-Brunswick, le département des services de loisir et des parcs tient compte des pauvres et des personnes sans abri dans ses services. Il a un agent de développement communautaire responsable de l'intégration sociale qui facilite l'offre de programmes et de services aux citoyens défavorisés dans la ville. Cet agent assure la liaison avec les autres responsables du développement communautaire dans le secteur des loisirs et avec les autres programmes municipaux. Ces efforts favorisent l'adoption d'une approche coordonnée de la lutte contre la pauvreté et favorisent l'intégration sociale dans la communauté grâce aux parcs et aux loisirs. (2014)

But n° 3 : *liens entre les gens et la nature* – Aider les gens à nouer des liens avec le monde naturel grâce aux loisirs.

Les gens ont un besoin intrinsèque de nouer des liens avec le monde naturel et le secteur des loisirs joue un rôle vital à cet égard. Quand on noue des liens avec la nature, on améliore sa santé cognitive, mentale et physique, on renforce sa créativité et on adopte des comportements positifs sur le plan social. Il y a également des retombées économiques de l'écotourisme pour les communautés.³²

Traditionnellement, c'est en offrant des endroits et des espaces en plein air, en assurant la gestion de tels endroits et espaces et en élaborant des politiques, des programmes et des services favorables aux milieux naturels que le secteur des loisirs contribue à la réalisation de ce but. Ces activités restent un aspect essentiel du rôle du secteur. Mais plus récemment, il est devenu plus important de renforcer l'exposition aux milieux naturels et l'appréciation de ces milieux par l'intermédiaire de la participation au processus de conception de services communautaires. Le secteur des loisirs contribue à la création de communautés sûres, où on peut se déplacer à pied et où il fait bon vivre, en proposant des parcs, des sentiers et des aménagements paysagers et en soutenant les politiques qui garantissent que les quartiers sont conçus de façon à profiter au maximum des possibilités de vie active et saine et de l'exposition au monde naturel.

Pour bon nombre de gens, les parcs naturels en milieu urbain sont l'un des rares liens qu'ils entretiennent avec le monde naturel. C'est pour cela que ces parcs jouent un rôle essentiel dans la santé et le bien-être du public. Les parcs en milieu urbain sont des milieux où les individus ont la possibilité de se ressourcer en regardant la nature, en se plongeant dans la nature, en contemplant les plantes et les jardins et en observant et rencontrant des animaux (animaux domestiques et faune).

Priorités

- 3.1 Œuvrer en partenariat avec les urbanistes dans les municipalités et au gouvernement provincial/territorial pour offrir des *espaces et des endroits naturels* dans les quartiers, les communautés et les régions, grâce à la préservation et à la création d'aires naturelles, de forêts, de parcs, de sentiers et de milieux aquatiques pour les loisirs (rivières, lacs, canaux, plages, etc.).
- 3.2 Collaborer avec les quatre paliers de gouvernement (administrations locales, régionales, provinciales/territoriales et fédérales) pour créer et entretenir un *réseau complet de parcs* et d'aires protégées à travers le Canada, qui permet aux gens d'accéder au monde naturel pendant toute l'année. Mettre en commun les pratiques exemplaires et les observations en planification, en conception, en gestion, en surveillance des écosystèmes et en information du public.

- 3.3 Élaborer des *initiatives de sensibilisation et d'éducation du grand public* afin faire mieux comprendre l'importance de la nature pour le bien-être et le développement de l'enfant, le rôle des loisirs pour aider les gens à tisser des liens avec le milieu naturel et l'importance de la viabilité dans les parcs et les loisirs.
- 3.4 S'assurer que les politiques et les pratiques dans le domaine des parcs et des loisirs ont un *impact écologique* aussi minime que possible, en limitant l'utilisation de ressources non renouvelables et en réduisant les effets négatifs sur le milieu naturel.

But n° 4 : milieux où les gens se sentent soutenus – S'assurer qu'on offre des milieux physiques et sociaux dans lesquels les gens se sentent soutenus, qui les encouragent à participer aux activités de loisir et qui soudent les communautés.

Quand les gens se sentent soutenus dans les milieux physiques et sociaux qu'ils fréquentent, cela les aide à adopter un mode de vie actif et sain, en faisant en sorte que les choix bons pour la santé sont les choix les plus faciles à faire. Ces milieux contribuent également à souder également les familles et les communautés, ce qui renforce les liens de bienveillance : prendre soin d'autrui, de la communauté, du milieu naturel.

Les milieux pour les loisirs englobent de nombreux cadres : domicile, école, quartier, espaces et endroits communautaires, milieux ruraux et milieu naturel. Le secteur des loisirs a un rôle de chef de file à jouer dans le développement de l'esprit communautaire dans tous ces cadres, en s'assurant qu'il est compatible avec les autres initiatives communautaires et en contribuant à mettre sur pied des réseaux sociaux et à développer le bénévolat, ainsi que des relations de confiance et de coopération dans la communauté.

Le bénévolat joue un rôle crucial dans le milieu social dans la communauté. Il est indispensable de valoriser les bénévoles, de les former et de les soutenir pour pouvoir offrir des activités de loisir dans toutes les communautés au Canada.

La création de milieux dans lesquels les gens se sentent soutenus pour les loisirs comporte de nombreuses dimensions : mise en œuvre de politiques et de lignes directrices, programmes innovants, action sociale, éducation et financement. Tous ces mécanismes sont nécessaires si on veut s'assurer que les gens ont accès à des espaces et des endroits sûrs et appropriés, indispensables pour offrir une palette complète d'activités de loisir de grande qualité.

Créer des milieux physiques dans lesquels les gens se sentent soutenus, c'est aussi lutter contre le déclin des infrastructures de sport et de loisir au Canada.

Priorités

- 4.1 Permettre à toutes les communautés de *renouveler les infrastructures de loisir vieillissantes* selon les besoins et à répondre au besoin d'espaces verts :
- en obtenant un financement ciblé à long terme de tous les paliers de gouvernement pour le développement, le renouvellement et la réhabilitation des installations et des espaces de plein air pour les sports, les loisirs et l'activité physique;
 - en élaborant des outils d'évaluation et des conseils fondés sur des données objectives pour les investissements dans la construction et la rénovation d'infrastructures pour les loisirs;
 - en élaborant et en adoptant des stratégies innovantes de renouvellement qui dureront longtemps, utiliseront moins d'énergie et permettront à tout le monde d'avoir accès aux installations à un prix abordable;
 - en s'assurant que les trois paliers de gouvernement sont conscients de la valeur des contributions en nature dans le calcul du financement des infrastructures pour les grands projets dans les sports et les loisirs.
- 4.2 Créer des *milieux sociaux dans lesquels les gens se sentent soutenus* dans les cadres où les gens vivent, suivent une formation et s'amuse, en renforçant les *partenariats* avec les établissements d'enseignement, les groupes de services sociaux, les responsables des transports, les urbanistes, les organismes communautaires et le secteur privé.
- 4.3 Parvenir à une compréhension commune du bien-être communautaire en utilisant des *outils d'évaluation* et des indicateurs standardisés, qui aideront les communautés à évaluer et à mesurer leur situation en matière de bien-être communautaire.
- 4.4 Renouveler et mettre à jour les *stratégies pour le bénévolat* afin de tenir compte de l'évolution de la société et de profiter des capacités communautaires et individuelles. Mettre à contribution des bénévoles de tous les âges et de tous les milieux sociaux. Faire un effort tout particulier en vue de recruter et de soutenir les bénévoles issus de groupes vulnérables.
- 4.5 Adopter une approche stratégique du développement communautaire qui garantit la *compatibilité et la collaboration avec les autres initiatives communautaires* (communautés-amies des aînés, villes-santé, centres alimentaires communautaires, etc.).

But n° 5 : *développement et viabilité des loisirs* – Assurer la viabilité et la poursuite du développement du secteur des loisirs.

Dans les loisirs, les responsables sont parfois des employés et parfois des bénévoles (entraîneurs, animateurs, etc.). Il est impératif que ces deux catégories de personnes disposent des compétences, des connaissances et des ressources dont elles ont besoin pour organiser et offrir des services de loisir de grande qualité, qui tiennent compte des forces et des besoins de la communauté concernée.

Il faut que ces responsables œuvrent au sein d'un système complet, dynamique et relié aux différents services nécessaires. Pour avoir un tel système, il faut constamment apporter des encouragements et du soutien, de façon à ce qu'on offre une panoplie complète d'activités de loisir et que le système soit viable pour les Canadiens des générations à venir.

Comme bon nombre de responsables qui ont contribué à faire du secteur des parcs et des loisirs ce qu'il est s'apprêtent à partir à la retraite, il faut que le secteur recrute et inspire de nouveaux responsables. Il faut que toutes les personnes travaillant dans le domaine des loisirs acquièrent et conservent les compétences fondamentales que le secteur exige, ainsi que la capacité de s'adapter à l'évolution des milieux physiques et sociaux qui ont un impact sur les loisirs.

Pour que leur travail reste pertinent et efficace, il faut que les responsables du secteur des loisirs aient accès en temps voulu à des données et des informations à jour. Pour cela, il faut une stratégie globale de développement des connaissances, avec des volets de recherche, de transfert des connaissances, de contrôle et d'évaluation, ainsi que l'élaboration de programmes.

Les chercheurs et les différents paliers de gouvernement entreprennent des recherches en vue d'analyser les tendances et les problèmes dans le secteur des loisirs, afin de s'assurer que les politiques et les programmes de loisir restent à jour et pertinents. Les projets de recherche appliquée, qui permettent de mettre en évidence les approches prometteuses au niveau communautaire, sont tout particulièrement utiles. Il faut que les résultats des recherches soient largement diffusés (transfert des connaissances) auprès des associations provinciales/territoriales du secteur des loisirs, des municipalités et des autres parties intéressées et partenaires.

Priorités

- 5.1 Renforcer les initiatives de collaboration entre les gouvernements provinciaux/territoriaux, les administrations municipales et les associations du secteur des loisirs, afin de soutenir et de développer un *réseau complet pour les loisirs*, qui constituera le principal moyen de réaliser la vision et les buts du présent cadre stratégique.

5.2 Mettre en place des *programmes de développement des capacités pour le personnel et les bénévoles* travaillant dans le secteur des loisirs, en s'assurant que ces programmes sont de grande qualité et axés sur les compétences.

5.3 Soutenir une *stratégie de développement des connaissances*, qui renforce l'appui :

- aux études supérieures dans le domaine des loisirs au niveau collégial et universitaire;
- aux recherches sur les loisirs effectuées par les universités et les collèges en coopération avec les administrations provinciales/territoriales et municipales, en prêtant tout particulièrement attention aux recherches appliquées au niveau communautaire;
- au système national d'informations sur les loisirs, de façon à ce que toutes les personnes organisant et offrant des services de loisir aient accès aux données les plus récentes;
- aux initiatives de collaboration entre les administrations provinciales/territoriales, les associations du secteur des loisirs et les établissements collégiaux et universitaires visant à élaborer de nouveaux programmes et services qui tiennent compte de l'évolution et du développement des besoins au sein des communautés.

5.4 Mettre en œuvre des *stratégies de sensibilisation, de préparation et d'orientation professionnelle* en vue d'attirer et de former de nouveaux responsables pour le secteur.

Développement et échange des connaissances

Le réseau LIN (Leisure information Network), à l'adresse www.lin.ca, est un forum numérique national pour les échanges d'informations à valeur ajoutée sur les bienfaits des loisirs, des parcs et de la vie active pour le bien-être individuel et communautaire. Le NBH (National Benefits Hub), à l'adresse www.benefitshub.ca, est une ressource vivante qui récapitule les données disponibles sur l'utilité des services du secteur des parcs et des loisirs. Elle fournit des éléments permettant de valider 49 énoncés différents sur les résultats produits par le secteur. Le réseau LIN et le NBH sont des ressources d'une valeur inestimable pour l'élaboration de politiques, la planification, le marketing, l'élaboration de programmes et de services et l'évaluation.

Partie III – Pour aller de l’avant

Le secteur des loisirs au Canada se trouve à un carrefour important dans son histoire et, avec le Cadre national pour les loisirs, nous souhaitons inviter le secteur à envisager de différentes manières sa place dans la société canadienne. Avec une nouvelle définition, une nouvelle vision et une nouvelle appréciation de ce qui est vraiment important, ce cadre national offre au secteur une occasion rare de s’engager dans une nouvelle voie. Cette nouvelle voie permettra de préserver la pertinence du secteur en tant qu’acteur essentiel dans le bien-être des individus, des communautés, des endroits et des espaces.

Le Cadre national pour les loisirs a été élaboré pour servir d’outil permettant de focaliser de façon plus cohérente et efficace les efforts accomplis à travers le Canada. Il représente un appel à l’action pour le secteur des loisirs. Pour sa mise en œuvre, il faut qu’il soit bien accepté partout au Canada, tant par les administrations gouvernementales que par les organisations non gouvernementales offrant des activités de loisir à tous les niveaux. Il faut aussi que le secteur s’appuie sur une approche délibérée, coordonnée et ciblée.

Tous les acteurs impliqués dans l’élaboration et l’exécution des politiques, des programmes et des services dans le secteur des loisirs ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre du Cadre national pour les loisirs. Certaines activités sont déjà en cours. Nous avons, par exemple, mis sur pied un groupe de travail F-P/T en partenariat avec Sport Canada, les gouvernements des provinces et des territoires, la Fédération des municipalités canadiennes et l’ACPL en vue d’élaborer une méthodologie commune pour dresser l’inventaire des installations de sport et de loisir à travers le pays et pour nous faire une meilleure idée de l’état actuel de ces installations. Les résultats de leur travail constitueront une première étape importante dans les efforts consacrés à ce domaine prioritaire.

Pour aller de l’avant, certaines mesures exigent un travail de réflexion stratégique et d’élaboration au niveau national. Pour cela, si l’on veut connaître la réussite, il faudra le leadership de l’Association canadienne des parcs et loisirs et des mécanismes d’interaction entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux/territoriaux. Les organismes provinciaux/territoriaux, les municipalités, les organisations non gouvernementales et les parties intéressées du secteur privé pourront assumer la responsabilité d’autres initiatives, soit seuls soit en partenariat les uns avec les autres.

Même si le présent document et le Cadre national pour les loisirs s'adressent principalement au secteur des parcs et des loisirs et sont rédigés par des personnes issues de ce secteur, leur mise en œuvre exige une collaboration, en particulier avec les secteurs qui s'occupent du sport, de l'activité physique, de la santé et des environnements naturels. La *Politique canadienne du sport* de 2012, le document *Canada actif 20/20*, le document *Connecter les Canadiens à la nature* et les autres initiatives nationales complémentaires mentionnées à la partie I du présent rapport représentent des domaines dont les visions se chevauchent, les stratégies convergent et les ressources peuvent être mises en commun. Nous avons l'occasion de mettre en évidence des moyens concrets de collaborer en vue de permettre à l'ensemble de la population canadienne de profiter des sports, de l'activité physique, des loisirs et des activités en plein air, dans des milieux physiques et sociaux où elle se sent soutenue et qui l'aident à participer.

Il existe toutes sortes d'autres secteurs qui partagent avec le secteur des loisirs une passion pour la mise en place de communautés qui favorisent l'intégration de tous et où les gens sont en sécurité, en bonne santé et traités avec bienveillance, quel que soit leur âge, une passion pour l'activité et la motivation et une passion pour la mise en place d'espaces et d'endroits qui améliorent le bien-être et la qualité de vie. Les responsables du secteur des loisirs ont travaillé en collaboration étroite avec diverses parties intéressées pendant de nombreuses années et ont perfectionné leurs compétences en collaboration. L'appel à l'action que propose le présent cadre a pour but d'utiliser ces capacités de nouvelles manières, à des niveaux plus élevés et avec un impact plus grand que jamais.

La première étape dans la mise en œuvre du Cadre national pour les loisirs est de s'assurer que tout le monde l'aura à l'esprit dans le système des loisirs. Cela peut se faire de toutes sortes de façons, par exemple en abordant le cadre comme sujet dans les réunions du personnel, lors des congrès, dans les ateliers et dans les programmes d'études du postsecondaire. On peut s'en servir pour orienter le choix des sujets de recherche et des activités de perfectionnement professionnel. Ce cadre est conçu en vue de servir de guide dans la prise de décisions, la planification, les stratégies, les politiques, les indicateurs de rendement et l'affectation des ressources. On peut s'en servir comme outil pour réexaminer et mettre à jour la Déclaration nationale sur les loisirs de 1987.

Nous invitons les lecteurs à donner une grande diffusion à ce document et en parler avec toutes sortes de gens, en évoquant sa pertinence dans leur province ou leur territoire, l'influence qu'il peut avoir sur le travail de leur organisme et ce que leur organisme peut faire pour faciliter sa mise en œuvre.

Nous recommandons aux administrations du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux/territoriaux, à l'ACPL et aux associations provinciales/territoriales des parcs et des loisirs de mettre sur pied un mécanisme de suivi et de production de rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre.

Il est temps de choisir la voie qui va nous mener au renouvellement et au renforcement de la pertinence du secteur des loisirs, en faisant en sorte qu'il joue un rôle essentiel dans le bien-être des individus, des communautés, des endroits et des espaces. Il faudra du temps, des efforts, des innovations et de la détermination pour réaliser le potentiel du Cadre national pour les loisirs. Pour commencer, nous vous invitons à lancer la discussion au sein du secteur des loisirs et avec les autres secteurs. Il y aura de nombreuses étapes à franchir pour parvenir à une stratégie intégrée et efficace pour les loisirs au Canada, mais le Cadre national pour les loisirs donne une idée plus claire de ce à quoi cette stratégie pourra ressembler.

Glossaire*

« **Au Canada, le sport c'est pour la vie** » (ACSV) est un mouvement qui vise à améliorer la qualité du sport et de l'activité physique au Canada. Le mouvement ACSV cherche à rallier le sport, l'éducation, la récréation et la santé, et à uniformiser les programmes communautaires, provinciaux et nationaux. Sa mission est d'améliorer la santé, le bien-être et les activités sportives de tous les Canadiens en faisant progresser leur savoir-faire physique, en améliorant les performances et en favorisant la participation des gens aux activités physiques pendant toute leur vie.

Source : Au Canada, le sport c'est pour la vie – canadiansportforlife.ca

Bien-être – Présence de la qualité de vie la meilleure possible telle qu'elle s'exprime sous toutes ses formes, en ciblant en particulier (entre autres) : un bon niveau de vie, une bonne santé, un environnement viable, des communautés dynamiques, une population instruite, une utilisation du temps équilibrée et un fort niveau de participation démocratique, ainsi que l'accès et la participation à des activités de loisir et à des activités culturelles.

Source : tiré de « Canadian Index of Wellbeing », consulté en mars 2014 à <https://uwaterloo.ca/canadian-index-wellbeing>

Centres alimentaires communautaires – Lieux où les gens se rassemblent pour jardiner, cultiver, cuisiner, échanger et défendre une alimentation saine.

Source : cfccanada.ca

Cohésion sociale – Processus continu de développement d'une communauté de valeurs communes, de difficultés communes et d'égalité des chances, fondé sur des liens de confiance, d'espoir et de réciprocité.

Source : Gouvernement du Canada, « La cohésion sociale – Le contexte urbain au Canada », consulté en mars 2014 à www.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/prb0756-f.htm

Collectivités-amies des aînés – Au sein d'une collectivité-amie des aînés, les politiques, les services et les structures liés à l'environnement physique et social sont conçus de façon à aider les personnes âgées à rester actives à mesure qu'elles vieillissent. En 2014, plus de 400 villes et communautés au Canada participent à ce mouvement d'ampleur planétaire.

Source : 1) www.phac-aspc.gc.ca/seniors-aines/caa-afc-fra.php, sites sur la santé des provinces et des territoires; 2) afc-hub.ca; et 3) www2.gov.bc.ca/assets/gov/topic/AE132538BBF7FAA2EF5129B860EFAA4E/afbc/becoming_a_n_agefriendly_community_local_government_guide.pdf

Communauté et communautés – Groupe d’individus qui partagent les mêmes centres d’intérêt ou caractéristiques (démographie, emplacement géographique, culture, etc.) et qui sont considérés ou se considèrent comme distincts d’une manière ou d’une autre du reste de la société dont ils font partie.

Source : définition tirée de Dictionary.com.

Développement du savoir dans le domaine des loisirs – Création, synthèse, échange et application du savoir en vue de renforcer les loisirs et d’améliorer le bien-être. Ce développement comprend tous les types de recherche, un travail de suivi et d’évaluation, la mise en commun des connaissances (parfois appelée « transfert de connaissances ») et le développement de programmes.

Éducation sur les loisirs – Processus d’acquisition des connaissances, des compétences et des attitudes exigées pour vivre les loisirs de façon positive. L’éducation sur les loisirs aide les individus et les communautés à comprendre les possibilités, le potentiel et les difficultés dans le domaine des loisirs, à comprendre l’impact des loisirs sur le bien-être et à acquérir les connaissances et les compétences permettant de participer pleinement aux activités de loisir et la capacité d’apprécier ces activités.

Source : *Leisure education and physical literacy* de Brenda Robertson, NRA, Sommet national de 2011, consulté en mars 2014 à

lin.ca/sites/default/files/attachments/Robertson%20summit%20talk.pdf

Environnement ou milieu social – Comprend les groupes et réseaux formels et informels dont font partie les gens, les quartiers dans lesquels on vit, l’organisation des lieux où l’on travaille, l’on pratique sa religion, l’on effectue son apprentissage et l’on joue, ainsi que les politiques qu’on crée afin d’ordonner sa vie. Le degré de cohésion sociale qui existe dans les communautés découle des interactions au quotidien entre les gens. Il s’incarne dans des structures comme les groupes civiques, culturels et religieux, dans l’appartenance à une famille et à des réseaux communautaires informels et dans des normes de bénévolat, d’altruisme et de confiance. Plus ces réseaux et ces liens sont forts, plus on aura de chances que les membres de la communauté coopèrent des activités dont tout le monde pourra profiter.

Source : 1) I. H. Yen et S. Syme, « The social environment and health: A discussion of the epidemiologic literature », *Annual Review of Public Health*, n° 20, 1999, p. 287–308, consulté en mars 2014 à www.annualreviews.org/doi/abs/10.1146/annurev.publhealth.20.1.287 et 2) OMS, Glossaire de la promotion de la santé, 1998, consulté en mars 2014 à

www.who.int/hpr/NPH/docs/ho_glossary_fr.pdf

Environnements ou milieux où les gens se sentent soutenus – Les environnements qui soutiennent les gens sont des environnements pour les loisirs dans lesquels les gens peuvent participer à des activités agréables en toute sécurité et qui renforcent les capacités qu’ont les gens de développer leur autonomie, leur assurance et leur aptitude à participer aux activités. Ces environnements peuvent se présenter dans les endroits où les gens vivent (maison, communauté) et ceux où ils font leurs études, travaillent, pratiquent leur religion et jouent. Les environnements physiques et sociaux qui soutiennent les gens sont des environnements structurés de façon à faciliter l’activité, le comportement ou le résultat souhaité. Ils offrent aux individus des encouragements, des possibilités, des facilités d’accès et des ressources qui leur permettent de réaliser cette activité, ce comportement ou ce résultat.

Source : 1) OMS, Glossaire de la promotion de la santé, 1998, consulté en mars 2014 à www.who.int/hpr/NPH/docs/ho_glossary_fr.pdf; 2) *Haltom Active Living Bulletin*, consulté en mars 2014 à lin.ca/sites/default/files/attachments/Bulletin_3_-_Supportive_Environments.pdf; et 3) *Canadian Fitness and Lifestyle Research Institute Survey 2008*, consulté en mars 2014 à www.cflri.ca/media/node/256/files/Bulletin_3.pdf

Espaces et endroits – Les **espaces** sont des zones ou étendues conçues délibérément pour des processus ou fonctions spécifiques, comme un parc en zone urbaine ou un jardin communautaire. Les espaces permettent aux gens de communier avec la nature et entre eux, renforcent le développement des liens sociaux entre quartiers et favorisent l’activité physique. Les **endroits** sont des sections de ces espaces, par exemple des édifices, structures ou emplacements spécifiques, comme un planchodrome, un terrain de jeux d’eau, etc. dans le cadre d’un parc de plus grande taille.

Source : définition tirée de diverses sources

Infrastructures de loisir et de sport – Comprennent la construction, l’entretien, la réparation, l’exploitation et la surveillance des installations et des zones de plein air. Les espaces et endroits intra-muros comprennent les patinoires, les centres et salles communautaires, les piscines couvertes, les centres culturels, les centres pour personnes âgées et les centres pour la jeunesse. Les espaces et endroits en plein air comprennent les parcs, les terrains de jeu, les structures de jeu, les sentiers, les forêts aménagées, les piscines de plein air, les terrains de jeux d’eau, les pavillons, les jardins, les fronts de mer, les ports de plaisance, les terrains de plein air (tennis, basket-ball, etc.), les patinoires de plein air et les terrains de golf.

Interdépendance sociale – Le nombre d’amis proches de l’individu, la fréquence de ses interactions avec sa famille et ses amis, la confiance en ses voisins et le niveau de participation aux activités de bénévolat ou aux événements communautaires — tout cela joue un rôle dans le bien-être et peut aussi avoir une influence directe ou indirecte sur la santé. Ces exemples sont un point de départ pour décrire l’interdépendance sociale, c’est-à-dire le degré d’interaction des gens entre eux à titre individuel ou dans le cadre de groupes.

Source : *Social Connectedness and Health*, 2012, consulté en mars 2014 à www.bcsmnfoundation.org/system/asset/resource/pdf_file/5/Social_Connectedness_and_Health.pdf

Jeu – Activité mentale ou physique librement choisie et autodirigée à laquelle on se livre pour le plaisir et qui est distincte, d’une façon ou d’une autre, de la « vie réelle ».

Source : 1) « The Value of Play I: The Definition of Play Gives Insights », de Peter Gray, publié le 8 novembre 2008 dans *Freedom to Play*, consulté en mars 2014 à www.psychologytoday.com/blog/freedom-learn/200811/the-value-play-i-the-definition-play-gives-insights; et 2) « Discover Leisure Education », consulté en mars 2014 à www.indiana.edu/~nca/leisureed/play.html.

Loisir – Ce qu’on vit quand on participe de son propre choix à des activités physiques, sociales, intellectuelles, créatives et spirituelles qui renforcent le bien-être des individus et des communautés.

Loisirs publics – Prestation par les administrations gouvernementales et les organisations non gouvernementales de services de loisir au bénéfice des individus et des communautés.

Santé – Selon la définition de l’Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé est un « état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d’infirmité ». La Charte d’Ottawa pour la promotion de la santé ajoute qu’il « s’agit d’un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques. Ainsi donc, la promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur sanitaire : elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être ».

Source : Constitution de l’OMS de 1948 à l’adresse www.who.int/governance/eb/who_constitution_fr.pdf; Charte d’Ottawa pour la promotion de la santé à l’adresse www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/docs/charter-chartre/pdf/chartre.pdf

Savoir-faire physique – Maîtrise des bases du mouvement et des compétences sportives qui permettent aux gens de déchiffrer leur environnement et de prendre des décisions appropriées, afin de se déplacer avec assurance et de façon contrôlée dans toutes sortes d'activités physiques. Les compétences de base dans ce savoir-faire sont l'agilité, l'équilibre, la coordination et la vitesse.

Source : Au Canada, le sport c'est pour la vie, 2014; site consulté en mars 2014 à canadiansportforlife.ca

Secteur et système des loisirs – Comprend des parties intéressées et des prestataires de services du secteur des organismes à but non lucratif, du secteur privé et du secteur public; fait intervenir des bénévoles, des employés rémunérés, des groupes communautaires, des éducateurs, des chercheurs, des organismes et des administrations gouvernementales, qui collaborent en vue d'améliorer le bien-être des individus et des communautés grâce aux loisirs.

Villes-santé/Communautés-santé – Villes/communautés qui mettent en place et améliorent les milieux physiques et sociaux et les ressources communautaires permettant aux gens de s'entraider dans l'accomplissement de toutes les fonctions de la vie et l'atteinte de leur plein potentiel. Plusieurs villes et communautés au Canada ont adopté la stratégie des « villes-santé ».

Source : WHO Healthy Settings à www.who.int/healthy_settings/types/cities/en

* Remerciements : nous remercions le LIN (Leisure Information Network) de son aide dans la préparation de ce glossaire.

Notes de fin

1. Sommet national sur les loisirs de 2011. Les fruits de ce sommet sont enregistrés dans plusieurs documents disponibles sur le site lin.ca/national-recreation-summit (consulté en mars 2014).
2. Première conférence nationale des ministères provinciaux responsables des loisirs, 1974. Voir le site lin.ca/resources/press-release-welcome-and-introductory-remarks-first-national-conference-provincial (consulté en mars 2014).
3. « Déclaration nationale sur les loisirs de 1987 ». Document consulté en mars 2014 à l'adresse lin.ca/sites/default/files/attachments/declarationnationale1987.pdf.
4. *Ibid.*
5. HEISZ A. *Inégalité et redistribution du revenu au Canada : 1976 à 2004*, Statistique Canada, Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail, 2007, ISSN : 1205-9161, ISBN : 978-0-662-09350-3. Document consulté en février 2014 à www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2007298-fra.pdf
7. Voir le site National Benefits Hub à benefitshub.ca (consulté en mars 2014).
8. Conseil canadien des parcs. *Connecter les Canadiens à la nature – Un investissement dans le mieux-être de notre société*, Ottawa, Parcs Canada, 2014. Document consulté en mars 2014 à www.parks-parcs.ca/french/ConnectingCanadians-French_web.pdf
9. MITCHELL R. et F. POPHAM. « Effect of exposure to natural environment on health inequalities: an observational population study », *The Lancet*, vol. 372, n° 9650, 2008, p. 1655–1660.
10. Enquête d'opinion de Recreation Ontario et HARPER J. *Public Perceptions of and Attitudes Towards Community Recreation and Parks Services – In Canada, Recreation and Parks Matter*, document préparé pour le Sommet national sur les loisirs de 2011, 2009. Consulté en mars 2014 à lin.ca/sites/default/files/attachments/Harper_Jack%5B1%5D.pdf
11. Voir le site National Benefits Hub à benefitshub.ca (consulté en mars 2014).
12. Alberta Recreation and Parks Association. *Public Funding of Recreation in Alberta: Final Report*. Document consulté en mars 2014 à s3.arpaonline.ca/docs/Public-Funding-of-Recreation-Final-Report.pdf
13. Groupe de travail sur les infrastructures de sport et de loisir du Comité fédéral-provincial/territorial du sport (CFPTS). *Analysis of Sport and Recreation Infrastructure Studies*, 2013. Document consulté en mars 2014 à [lin.ca/sites/default/files/attachments/Sport Rec Infra Studies Analysis Final Report.pdf](http://lin.ca/sites/default/files/attachments/Sport_Rec_Infra_Studies_Analysis_Final_Report.pdf)

14. Statistique Canada. *Enquête sur les dépenses des ménages de 2012*, tableau 203-0023. Consulté en mars 2014 à www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/famil131a-fra.htm
15. Conseil canadien des parcs. *L'impact économique des parcs nationaux, provinciaux et territoriaux du Canada en 2009*, 2011. Document consulté en mars 2014 à www.parks-parcs.ca/french/pdf/econ_impact_2009_part1_fr.pdf
16. Pêches et Océans Canada. *L'enquête de 2010 sur la pêche récréative au Canada*. Document consulté en février 2014 à www.dfo-mpo.gc.ca/stats/rec/can/2010/section4-fra.htm
17. *Canada actif 20/20*. Document consulté en mars 2014 à <https://sites.google.com/a/activecanada2020.ca/active-canada-20-20-home/>
18. *Politique canadienne du sport*, 2012. Document consulté en mars 2014 à www.pch.gc.ca/fra/1358351890624/1358352054107
19. Conseil canadien des parcs. *Connecter les Canadiens à la nature – Un investissement dans le mieux-être de notre société*, Ottawa, Parcs Canada, 2014. Document consulté en mars 2014 à www.parks-parcs.ca/french/ConnectingCanadians-French_web.pdf
20. *Déclaration sur la prévention et la promotion des ministres de la Santé, de la Promotion de la santé et des Modes de vie sains du Canada*, 2010. Document consulté en mars 2014 à www.phac-aspc.gc.ca/hp-ps/hl-mvs/declaration/intro-fra.php
21. *Le vieillissement en santé au Canada : une nouvelle vision, un investissement vital*, document de discussion préparé pour le Comité fédéral-provincial-territorial des hauts fonctionnaires responsables des aînés, 2006. Document consulté en mars 2014 à www.phac-aspc.gc.ca/seniors-aines/publications/public/healthy-sante/vision/vision-bref/index-fra.php
22. Agence de la santé publique du Canada. *Collectivités-amies des aînés*. Document consulté en mars 2014 à www.phac-aspc.gc.ca/seniors-aines/caa-afc-fra.php | Colombie-Britannique. Ministère de la Santé. Seniors' Healthy Living Secretariat. *Becoming an Age-friendly Community: Local Government Guide*, 2011/2014. Document consulté en mars 2014 à www2.gov.bc.ca/assets/gov/topic/AE132538BBF7FAA2EF5129B860EFAA4E/afbc/becoming_an_agefriendly_community_local_government_guide.pdf
23. Jeunes en forme Canada. *Bulletin de l'activité physique chez les jeunes 2013 – Conduisons-nous nos enfants à adopter des habitudes malsaines?* Document consulté en mars 2014 à www.activehealthykids.ca/2013ReportCard/fr/
24. Jeunes en forme Canada. *Bulletin de l'activité physique chez les jeunes 2012 – Le jeu actif est-il en voie d'extinction?* Document consulté en mars 2014 à www.activehealthykids.ca/ReportCard/ArchivedReportCards.aspx

25. GARRIGUET D. et R. C. COLLEY. « Profils quotidiens des Canadiens en matière d'activité physique », *Rapports sur la santé*, vol. 23, n° 2, 2012, p. 1–6. Document consulté en mars 2014 à www.statcan.gc.ca/cgi-bin/af-fdr.cgi?l=fra&loc=11649-fra.pdf
26. LIPNOWSKI S. et C. M. A. LEBLANC. *Une vie saine et active : des directives en matière d'activité physique chez les enfants et les adolescents*, Comité d'une vie active saine et de la médecine sportive, Société canadienne de pédiatrie, 2012. Document consulté en mars 2014 à www.cps.ca/fr/documents/position/directives-activite-physique
27. Children and Nature Network et la Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN. *Children and nature worldwide: an exploration of Children's Experiences of the Outdoors and nature with associated risks and benefits*. 2012. Document consulté en mars 2014 à www.childrenandnature.org/downloads/CECCNNWorldwideResearch.pdf
28. *Le vieillissement en santé au Canada : une nouvelle vision, un investissement vital*, document de discussion préparé pour le Comité fédéral-provincial-territorial des hauts fonctionnaires responsables des aînés, 2006. Document consulté en mars 2014 à www.phac-aspc.gc.ca/seniors-aines/publications/public/healthy-sante/vision/vision-bref/index-fra.php
29. Organisation des Nations Unies. *Convention relative aux droits de l'enfant*, adoptée en 1959. Consultée en mars 2014 à https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-11&chapter=4&lang=fr
30. « Au Canada, le sport c'est pour la vie », 2014. Document consulté en février 2014 à canadiansportforlife.ca/what-physical-literacy-0
31. WITT P. et L. CLADWELL. « The scientific evidence relating to the impact of recreation on youth development », *The Rationale for Recreation Services for Youth: An Evidenced Based Approach*, Ashburn, Virginia, National Recreation and Parks Association, 2010. Document consulté en avril 2014 www.nrpa.org/uploadedFiles/nrpa.org/Publications_and_Research/Research/Papers/Witt-Caldwell-Full-Research-Paper.pdf
32. Conseil canadien des parcs. *Connecter les Canadiens à la nature – Un investissement dans le mieux-être de notre société*, Ottawa, Parcs Canada, 2014. Document consulté en mars 2014 à www.parks-parcs.ca/french/ConnectingCanadians-French_web.pdf